

Département
NORD
Canton
ANICHE
Commune
DECHY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ—ÉGALITÉ—FRATERNITÉ

N° 2025-n°039-S

ARRÊTÉ DU MAIRE

## Arrêté de voirie Portant Autorisation d'Occupation du Domaine Public

Le Maire de la Commune de DECHY,  
Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales  
Vu le Code de la route,  
Vu le Code la voirie routière,  
Vu la demande de l'**Entreprise SOGEA NORD HYDRAULIQUE** qui souhaite effectuer des travaux pour la déconnexion des eaux pluviales et la reprise des enrobés sur chaussée, **rue Martin Luther King** à DECHY,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

### ARRETONS

#### Article 1<sup>er</sup>

A partir du 10 février 2025 et pour une durée de 5 jours, l'**Entreprise SOGEA NORD HYDRAULIQUE** est autorisée à procéder aux travaux mentionnés ci-dessus **rue Martin Luther King** à DECHY.

#### Article 2.

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- le stationnement et la circulation seront interdits dans le sens des points repères (PR) décroissants

#### Article 3.

Les services de l'**Entreprise SOGEA NORD HYDRAULIQUE** se chargeront de la mise en place de tous les panneaux de signalisation, de la déviation et aviseront les riverains de ces travaux.

#### Article 4.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police à DOUAI,
- Monsieur le Directeur de l'**Entreprise SOGEA NORD HYDRAULIQUE**
- M. le Directeur des Services Techniques municipaux.

Fait en Mairie de DECHY  
Le 03 février 2025

Le Maire,  
**Jean-Michel SZATNY**